



Mon IEN ou le DASEN me convoque

- Je préviens le SNUipp- FSU 73
- Je signale à mon IEN que je serai accompagné d'un délégué du personnel
- L'administration n'a pas le droit de me convoquer si je suis en arrêt maladie
- Je « négocie » le jour et heure du RDV en fonction de mes disponibilités et de celles du DP
- Je vais consulter mon dossier avec un DP si possible avant le RDV (ou après à tout le moins)